



Les Verts Commission Mer et Littoral

Réunion de la commission du 24 août 2006

Aux journées d'été de Coutances

Membres présents de la commission mer : Jean-Paul Declercq, Renée Poussard, Jean-pierre Goumard, Marylis Plongeon, Jean Augereau, Jean-Pierre Bigorgne, Christian Bucher, Hélène Babin, Martine Rouzard, Christine Sandel, Janick Moriceau, Michel Daverat, Edwige Fadeieff.

Ordre du jour :

- 1) Programme de la commission aux journées d'été
 - 2) Evolutions nécessaires des techniques de pêche
 - 3) Pêche au thon rouge, campagne de Greenpeace en Méditerranée
 - 4) Aquaculture
 - 5) Participation de la commission au niveau européen
 - 6) Conseil national du littoral
 - 7) Projets 2007 de la commission
 - 8) renouvellement du bureau
-

1) **Programme de la commission aux journées d'été** : nous avons proposé 4 ateliers qui ont tous été validés

- Problématique de l'énergie marine, en particulier la question du gazole à la pêche ; atelier en principe co-organisé avec la commission énergie,
- Erika-Prestige la question du préjudice écologique, dans l'optique du procès Erika qui doit avoir lieu prochainement,
- L'état de la pêche,
- Les aires marines protégées.

Lors de la réunion de l'inter commissions, il a été demandé de garder une mémoire de travail des ateliers. Donc merci aux animateurs de chaque atelier de fournir un compte-rendu de leurs interventions.

2) Evolutions nécessaires des techniques de pêche :

Nous avons déjà recensé un certain nombre de points qui serviront à actualiser la fiche thématique sur la pêche pour les prochaines campagnes.

Les abus recensés :

- des grands chaluts, qu'ils soient de fonds ou pélagiques,
- des chaluts " jumeaux " de plus en plus employés. Le bateau traîne 2 chaluts de 12m avec au milieu une chaîne dont chaque maillon pèse entre 30 et 40 kg. L'équipement comprend un panneau de chalut de 200 kg (ou boudin de caoutchouc pour passer sur les rochers) + une chaîne de 300 kg, d'où les sillons et un rabotage des fonds marins dévastant les lieux de production. La remise en suspension des particules fines de vases qui partent avec les courants en diminue l'épaisseur (recherche d'Ifremer sur les vases du golfe de Gascogne),
- La pêche illégale bien réelle des professionnels mais aussi des plaisanciers qui ont des équipements très performants et dévastateurs,
- Les engins vendus par les coopératives maritimes(voir proposition ci-dessous)
- La taille des filets en fonction de la force motrice des bateaux n'est pas souhaitable, il vaut mieux la définir en fonction de nombre de matelots embarqués,
- Tailles de commercialisation des poissons (voir proposition ci-dessous)

Les efforts des pêcheurs avec l'aide d'IFREMER :

- les prises accessoires existent, mais des efforts sont faits dans la recherche des techniques de pêche,
- l'électronique est trop sophistiquée sur les lieux de pêche et de reproduction ; elle devrait aider à ne pêcher que des bancs de poisson à taille adulte

Les propositions de la commission :

- Arrêt des pêches illégales, quelle soit professionnelle ou de plaisance, en demandant un service unifié national (ou une coordination dans un premier temps des inspecteurs des affaires maritimes, de la gendarmerie, des douanes, de la DGCCRF, aussi bien en Atlantique qu'en Méditerranée).
- Se donner les moyens de contrôler la pêche de nuit de plus en plus fréquente,
- Moratoire sur la pêche au chalut de grand fond en haute mer,
- interdire le chalutage dans les périmètres Natura 2000 (à inscrire dans les documents d'objectifs de Natura 2000), dans les parcs régionaux et nationaux, afin de préserver les juvéniles qui viennent s'y reproduire,
- réserver la pêche dans la bande des 3 milles à la " petite pêche ",
- limiter la longueur et la taille des filets, non pas à la force motrice des bateaux, mais au nombre de matelots embarqués sur le navire,
- Envisager un commerce équitable des produits de la mer ou un label " pêche durable " comme en Espagne,
- Intervenir auprès de la direction des coopératives maritimes afin que celles-ci ne commercialisent plus d'engins interdits ou destructeurs à destination du grand public (fouines, carrelets géants à très petite maille, etc...) et qu'elles soient sous le contrôle des affaires maritimes,
- Changer les tailles de commercialisation des poissons afin d'intégrer la maturité sexuelle des **femelles** sauvages, et non des mâles comme actuellement.

3) Pêche au thon rouge, campagne de Greenpeace en Méditerranée :

Greenpeace mène actuellement une campagne avec les scientifiques d'IFREMER contre la surpêche en Méditerranée. Greenpeace a obtenu l'autorisation il y a 2 mois de la mairie de Marseille pour organiser un débat sur le sujet. Mais les thoniers ont empêché leur bateau d'entrer dans le port. IFREMER de Sète a dénoncé la diminution du thon rouge.

→ nous déplorons que le CE ne nous a pas contacté lors de ces journées d'été pour contribuer à la rédaction du communiqué de presse fait par Yann Wehring ce matin. Jean-Paul écrira au CE pour un rappel à l'ordre sur le fonctionnement établi.

4) Aquaculture :

ostréiculteurs : il y a eu plusieurs arrêts des ventes sur le bassin d'Arcachon. On a dit que les huîtres étaient atteintes par la dynophysis (les souris meurent mais on ne sait pas pourquoi). On demande un renforcement de la recherche au niveau européen sur les phytoplanctons qui se développent dans la mer.

En Charente maritime, il y a un manque d'arrivée d'eau douce en mer à cause de l'arrosage du maïs (400 000 m³ ont dû être libérés pour l'aquaculture).

5) Participation de la commission au niveau européen :

Michèle Pendelièvre travaille avec les femmes de marins au niveau européen (réseau AKTEA). Elle y est connue en tant que "verte". On suggère qu'elle nous fasse un retour de son travail afin d'obtenir un subventionnement des Verts pour ses déplacements.

→ Demander une reconduction du solde de notre enveloppe en fin d'année pour ce financement.

6) Conseil national du littoral :

Janick est à la commission permanente et reçoit une importante documentation. Ce conseil n'a qu'un rôle consultatif.

Renée Poussard, conseillère régionale Rhône-Alpes, nous fait part de ses interventions dénonçant l'amendement du 13 juillet 2006 de la loi de décentralisation et le décret du 5 août 2006 sur les territoires ruraux, qui affaiblissent la loi littoral. Pour le lac d'Annecy ils portent atteinte à la réglementation sur 4700 hectares. Le Maire peut transférer ses pouvoirs au Syndicat du lac et la région peut préempter sur 3 lacs naturels (Bourget, Annecy et Léman). Des projets de doublement de voies routières sont en cours, de percement de tunnels, etc... avec des projets d'extension dans les 2 km du rivage.

Les associations sont très démunies face à ce coup porté à la loi littoral.

Une plaquette à destination des élus est en cours d'élaboration sur l'application de la loi littoral.

7) Projets 2007 de la commission :

- Une formation CEDIS est envisagée en 2007 sur l'éco-nautisme de loisir. Il s'agit de réduire l'empreinte écologique du nautisme sur le littoral. (en relation avec le salon de l'éco-navigation à Douarnenez en 2007),
- Les fiches thématiques sont toujours à actualiser,
- Le livre vert sur la politique européenne de la mer est sur le site de la commission européenne.
- Campagne présidentielle de Dominique Voynet : aller voir le programme du PS sur les thématiques de notre commission et noter les positions qui sont inadmissibles, pour des propositions de campagne.

8) renouvellement du bureau :

Jean-Paul demande un successeur sur son mandat de responsable de la commission. Pas de candidat à ce jour.